MASTER

Mention : Musicologie (fiche nationale)

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
-Publier des articles de critique musicale -Transmettre (enseignement et médiation artistique)	- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la règlementation - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère	La maîtrise des compétences principales est évaluée en fin d'études par des épreuves spécifiques. Leur réussite est récompensée par un prix. ces épreuves sanctionnent l'acquisition d'outils méthodologiques, théoriques et pratiques dans le triple but du développement d'une réflexion critique et personnelle sur les différents champs musicaux et leurs applications (recherche, éditions, publications, programmation, expositions), du développement de l'aptitude à concevoir et à réaliser des travaux de recherche et des projets artistiques en autonomie, et du développement de la capacité à s'insérer dans la vie professionnelle (recherche, enseignement, médiation artistique, édition).	Les compétences sont évaluées par voie de contrôle continu et d'épreuves spécifiques. Le niveau est évalué en fin d'études par une ou des épreuves spécifiques récompensées par une qualification avec mention très bien, bien ou assez bien. Les épreuves sont corrigées par un jury prenant en compte les critères suivants: -capacité à construire une recherche musicale et artistique cohérente -capacité à interagir avec les autres et à intégrer une dynamique de groupe -capacité à écouter les autres, à prendre en compte les remarques et indications et à s'adapter en fonction de ces dernières

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles **Compétences spécifiques** - Mener une recherche et une réflexion musicologiques en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées	Les disciplines principales sont évaluées par contrôle continu et examen terminal selon les modalités suivantes : le contrôle continu comprend dissertations, exposés, commentaires d'écoute, commentaires sur partition, rédactions de mémoires, rédaction de notes de synthèse sur le contenu des cours. L'examen terminal s'organise autour d'épreuves écrites (commentaires de documents écrits ou sonores, mémoires, rédaction de rapports de stage ou d'activité professionnelle) et orales (soutenance de mémoires, exposés). La capacité à transmette et à communiquer vers des publics diversifiés sont évaluées à partir de la réalisation de projets, de la recherche au concert en passant par l'édition, la promotion, la production, la transmission à l'aide de différents supports : papier, oral, numérique, web, radio. Ces projets seront soit à l'initiative de l'étudiant ou du stagiaire, soit inscrits dans la programmation du Conservatoire (concerts de	-capacité à porter un regard critique sur sa propre activité/sa production artistique -cohérence entre le projet d'études et le projet professionnel et avec le parcours antérieur
	 Concevoir, entreprendre, réaliser une œuvre ou une activité de médiation artistique Enseigner dans les établissements artistiques spécialisés Exercer les métiers de musicologue et plus largement de la musique dans leurs cadres réglementaires et juridiques Communiquer et Intervenir en direction de tous les publics, en particulier dans les lieux de santé 		
	 Communiquer vers tous types de publics et s'adapter à leurs spécificités (taille de la salle, choix du répertoire) Conseiller les acteurs du monde culturel en mobilisant son expertise musicale 		

DEFEDENTIEL DIA CTIVITEC	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'E	REFERENTIEL D'EVALUATION	
REFERENTIEL D'ACTIVITES		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	
		l'Orchestre du Conservatoire, concerts-lecture).		
		Les compétences sont évaluées dans le cadre d'ateliers : les étudiants ou les stagiaires travailleront chaque année sur plusieurs champs d'application : notes de programme et critique musicale, interviews de compositeurs et radiophonie, conception et réalisation d'expositions ; ces activités étant en lien avec la programmation artistique du Conservatoire ou impliquant des partenariats à l'extérieur du Conservatoire (Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Opéra de Nancy, Opéracomique).		
		La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien		

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
		directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.	
		Chaque ensemble d'enseignements possède une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS audelà du grade de licence.	